

Suivi par : **Gestion des Ressources Humaines**

Poste : NC/MCH

Objet :

Postes à pourvoir dans le cadre de la mutualisation

Date : 2 mai 2017

Destinataire (s) :

Ensemble du personnel, affichage

Copie à :

En prévision de la mise en place de la nouvelle organisation liée au projet de mutualisation, et des départs prévus, vous trouverez, ci-après la liste des postes à pourvoir.

1. Site de Laval

1.1 - Cotisations non salariés :

- **4 techniciens :**

Les personnes retenues seront chargées de :

- Affilier les organismes.
- Gérer les cotisations.
- Informer les adhérents sur leurs droits et leurs obligations et les accompagner dans leurs démarches.
- Instruire et traiter les dossiers.
- Recueillir les informations nécessaires à l'analyse et à la tenue du dossier.
- Vérifier les données pour sécuriser le traitement.
- Contribuer à l'atteinte des objectifs qualitatifs et quantitatifs du service.
- Participer aux démarches de la maîtrise des risques.
- Respecter les consignes de travail.
- Participer à la contribution téléphonique.

Elles contribueront à la sécurisation des données à travers la vérification et le contrôle interne.

Il s'agit d'emplois de niveau 2 de la filière PSSP.

Adresse postale
Établissement du Mans
30 rue Paul Ligneul
72032 Le Mans Cedex 9
tél. 02 43 39 43 39
fax : 02 43 39 43 43

Établissement d'Alençon
52 bd du 1^{er} Chasseurs

Établissement de Laval
76 bd Lucien Daniel

www.msa-mayenne-orne-sarthe.fr

- **1 coordonnateur :**

La personne retenue assurera :

- Le traitement de dossiers spécifiques.
- L'accueil et l'accompagnement de nouveaux collaborateurs.
- La communication ascendante et descendante.
- L'animation des sessions de formation.
- Le reporting de l'activité de son équipe.

En outre, elle :

- Complétera la formation théorique des nouveaux collaborateurs et s'assurera de l'acquisition des connaissances.
- Suivra les objectifs du service et organisera l'activité des opérateurs en lien avec le responsable.
- Fera remonter à sa hiérarchie les informations utiles au pilotage.
- Contribuera à la mise en œuvre et au suivi des plans d'actions d'amélioration du service.
- Participera aux démarches de la maîtrise des risques.

Il s'agit d'un emploi de niveau 4 de la filière PSSP.

1.2 Fonctionnel Cotisations non salariés / contentieux :

- **1 expert :**

La personne retenue sera chargée de :

- Analyser les incidences des évolutions sur les procédures.
- Proposer, suivre et accompagner les adaptations nécessaires.
- Etablir le planning des traitements informatiques le cas échéant.
- Collaborer aux opérations de contrôle interne et d'arrêtés des comptes.
- Traiter les dossiers complexes.
- Assurer des actions d'information et de formation législatives et techniques locales ou régionales.
- Apporter à l'opérateur une expertise réglementaire et une aide en matière d'utilisation du système informatique.
- Conseiller les opérateurs et répercuter les améliorations de l'applicatif.
- Analyser et traiter les dossiers atypiques et/ou non récurrents.
- Assurer l'information des services.
- Préparer, animer, assurer le suivi de la formation avec l'opérationnel.

Il s'agit d'un emploi de niveau 4 de la filière PSSP.

- **1 responsable de secteur fonctionnel :**

La personne retenue sera chargée de l'atteinte des objectifs fixés en assurant le bon fonctionnement d'un ou plusieurs collectifs de travail et la sécurisation des activités.

Elle organisera la mission d'appui auprès des opérationnels.

Elle représentera l'organisme auprès des adhérents (le cas échéant) et des partenaires externes de la MSA par délégation.

En outre, elle sera chargée de :

- Structurer, vulgariser, et participer à la réalisation des travaux liés à la législation et à l'applicatif informatique.
- Veiller à la bonne application des consignes de travail.
- Animer des actions de formation interne et/ou régionale et des réunions d'information destinées aux adhérents.
- Contribuer à la réalisation d'études et de bilans qui demandent des connaissances spécifiques.

Il s'agit d'un emploi de niveau 6 de la filière PSSP.

2. Site d'Alençon

Santé :

- **8 techniciens :**

Les personnes retenues seront chargées de :

- Gérer et analyser les prestations santé des adhérents.
- Informer les adhérents sur leurs droits et leurs obligations et les accompagner dans leurs démarches.
- Instruire et traiter les dossiers.
- Recueillir les informations nécessaires à l'analyse et à la tenue du dossier.
- Vérifier les données pour sécuriser le traitement.
- Contribuer à l'atteinte des objectifs qualitatifs et quantitatifs du service.
- Participer aux démarches de la maîtrise des risques.
- Respecter les consignes de travail.
- Participer à la contribution téléphonique

Elles contribueront à la sécurisation des données à travers la vérification et le contrôle interne.

Il s'agit d'emplois de niveau 2 de la filière PSSP.

- **3 experts :**

Les personnes retenues seront chargées de :

- Analyser les incidences des évolutions sur les procédures.
- Proposer, suivre et accompagner les adaptations nécessaires.
- Etablir le planning des traitements informatiques le cas échéant.
- Collaborer aux opérations de contrôle interne et d'arrêté des comptes.
- Traiter les dossiers complexes.
- Assurer des actions d'information et de formation législatives et techniques locales ou régionales.
- Apporter à l'opérateur une expertise réglementaire et une aide en matière d'utilisation du système informatique.
- Conseiller les opérateurs et répercuter les améliorations de l'applicatif.
- Analyser et traiter les dossiers atypiques et/ou non récurrents.
- Assurer l'information des services.
- Préparer, animer, assurer le suivi de la formation avec l'opérationnel.

Il s'agit d'emplois de niveau 4 de la filière PSSP.

- **1 responsable de secteur fonctionnel :**

La personne retenue sera chargée de l'atteinte des objectifs fixés en assurant le bon fonctionnement d'un ou plusieurs collectifs de travail et la sécurisation des activités.

Elle organisera la mission d'appui auprès des opérationnels.

Elle représentera l'organisme auprès des adhérents (le cas échéant) et des partenaires externes de la MSA par délégation.

En outre, elle sera chargée de :

- Structurer, vulgariser, et participer à la réalisation des travaux liés à la législation et à l'applicatif informatique.
- Veiller à la bonne application des consignes de travail.
- Animer des actions de formation interne et/ou régionale et des réunions d'information destinées aux adhérents.
- Contribuer à la réalisation d'études et de bilans qui demandent des connaissances spécifiques.

Il s'agit d'un emploi de niveau 6 de la filière PSSP.

3. Site du Mans

3.1. Retraite :

- **37 techniciens :**

Les personnes retenues seront chargées de :

- Gérer et analyser les prestations retraite des adhérents.
- Informer les adhérents sur leurs droits et leurs obligations et les accompagner dans leurs démarches.
- Instruire et traiter les dossiers.
- Recueillir les informations nécessaires à l'analyse et à la tenue du dossier.
- Vérifier les données pour sécuriser le traitement.
- Contribuer à l'atteinte des objectifs qualitatifs et quantitatifs du service.
- Participer aux démarches de la maîtrise des risques.
- Respecter les consignes de travail.
- Participer à la contribution téléphonique.

Elles contribueront à la sécurisation des données à travers la vérification et le contrôle interne.

Il s'agit d'emplois de niveau 2 de la filière PSSP.

- **6 coordonnateurs :**

Les personnes retenues seront chargées de coordonner, organiser et contrôler l'activité d'une équipe de travail afin de l'accompagner dans l'atteinte des objectifs assignés.

Elles assureront :

- Le traitement de dossiers spécifiques.
- L'accueil et l'accompagnement de nouveaux collaborateurs.
- La communication ascendante et descendante.
- L'animation des sessions de formation.
- Le reporting de l'activité de son équipe.

En outre, elles :

- Compléteront la formation théorique des nouveaux collaborateurs et s'assurer de l'acquisition des connaissances.
- Suivront les objectifs du service et organiser l'activité des opérateurs en lien avec le responsable.
- Feront remonter à sa hiérarchie les informations utiles au pilotage.
- Contribueront à la mise en œuvre et au suivi des plans d'actions d'amélioration du service.
- Participeront aux démarches de la maîtrise des risques.

Il s'agit d'emplois de niveau 4 de la filière PSSP.

- **6 experts :**

Les personnes retenues seront chargées de

- Analyser les incidences des évolutions sur les procédures.
- Proposer, suivre et accompagner les adaptations nécessaires.
- Etablir le planning des traitements informatiques le cas échéant.
- Collaborer aux opérations de contrôle interne et d'arrêté des comptes.
- Traiter les dossiers complexes.
- Assurer des actions d'information et de formation législatives et techniques locales ou régionales.
- Apporter à l'opérateur une expertise réglementaire et une aide en matière d'utilisation du système informatique.
- Conseiller les opérateurs et répercuter les améliorations de l'applicatif.
- Analyser et traiter les dossiers atypiques et/ou non récurrents.
- Assurer l'information des services.
- Préparer, animer, assurer le suivi de la formation avec l'opérationnel.

Il s'agit d'emplois de niveau 4 de la filière PSSP.

- **1 responsable de secteur opérationnel :**

La personne retenue sera chargée de l'atteinte des objectifs fixés en assurant le bon fonctionnement d'un ou plusieurs collectifs de travail et la sécurisation des activités.

Elle représentera l'organisme auprès des adhérents (le cas échéant) et des partenaires externes de la MSA par délégation.

En outre, elle sera chargée de :

- Déterminer en lien avec sa hiérarchie et dans le cadre des orientations de l'entreprise, les objectifs opérationnels de son secteur d'activités.
- Organiser, piloter, évaluer la performance et mesurer l'atteinte des objectifs de son secteur en s'appuyant sur le dialogue de gestion.
- Mettre en œuvre des démarches de résolution de problèmes et des plans d'action pour optimiser la productivité de son secteur.
- Participer à des projets transversaux.
- Accompagner les agents dans leurs activités et dans leur montée en compétences (formation et suivi)
- Participer aux démarches de la maîtrise des risques.
- Communiquer et commenter régulièrement les informations liées à l'environnement MSA
- Partager les objectifs de l'entreprise.

Il s'agit d'un emploi de niveau 6 de la filière PSSP.

- **1 responsable de secteur fonctionnel :**

La personne retenue sera chargée de l'atteinte des objectifs fixés en assurant le bon fonctionnement d'un ou plusieurs collectifs de travail et la sécurisation des activités.

Elle organisera la mission d'appui auprès des opérationnels.

Elle représentera l'organisme auprès des adhérents (le cas échéant) et des partenaires externes de la MSA par délégation.

En outre, elle sera chargée de :

- Structurer, vulgariser, et participer à la réalisation des travaux liés à la législation et à l'applicatif informatique.
- Veiller à la bonne application des consignes de travail.
- Animer des actions de formation interne et/ou régionale et des réunions d'information destinées aux adhérents.
- Contribuer à la réalisation d'études et de bilans qui demandent des connaissances spécifiques.

Il s'agit d'un emploi de niveau 6 de la filière PSSP.

3 .2. Pilotage et maîtrise des risques :

- **1 expert :**

La personne retenue sera chargée de :

- Réaliser des activités requérant une première expertise (sous couvert d'un cadre du service) dans l'un des domaines de la filière.
- Recueillir et exploiter des informations.
- Elaborer des documents.
- Prendre en compte les différents facteurs d'évolution ayant un impact sur ses activités.

Dans le cadre de ses missions, la personne retenue sera notamment amenée à œuvrer pour :

- L'appui méthodologique aux services pour la mise en œuvre des processus orientés clients.
- Le déploiement de la cartographie des risques.
- La participation aux missions liées à l'observatoire économique et social de la CNIL.
- L'accompagnement du pilotage et maîtrise des risques dans le cadres des mutualisations de proximité.
- La réalisation d'études d'opportunité liées au déploiement d'applications informatiques locales proposées par le réseau.

Il s'agit d'un emploi de niveau 4 de la filière POA.

3.3. Relation de services :

- 1 expert :

La personne retenue sera chargée de :

- Communiquer aux agents FO les éléments d'information nécessaires à l'exercice de leur mission.
- Former les agents FO sur les nouveautés législatives, après sa formation par le BO, et assurer l'entretien de leurs connaissances.
- Assurer une veille concernant les informations ayant un impact sur la relation clients.
- Apporter un appui technique, en préparation de rendez-vous, sur des dossiers particuliers.
- Assurer l'interface avec le service de production BO.
- Organiser et participer aux échanges avec le BO.

Il s'agit d'un emploi de niveau 4 de la filière PSSP.

Les salariés dont l'activité est transférée (cadres et non cadres) devront établir une fiche de vœu (ci-joint) pour se positionner sur les postes susceptibles de leur convenir.

Cette démarche est également ouverte à tout agent qui souhaiterait pouvoir exprimer un souhait de mobilité à l'occasion des opérations de mutualisation de proximité.

Toutefois, une priorité d'affectation sera donnée aux agents perdant leur législation pour un poste d'un niveau égal à celui du candidat.

Les personnes intéressées par ces postes pourront obtenir toutes les précisions souhaitées sur les missions à remplir et les qualités requises auprès de l'encadrement des secteurs concernés.

Les candidatures sont à déposer au service « Gestion des Ressources Humaines » par la voie hiérarchique **pour le 16 mai 2017 au plus tard.**

La Sous-Directrice,



N. COUDRIN

Fiche de vœu

(note de service n°57/2017)



Nom : **Prénom** :

Site :

Fonction et secteur actuel.....

est candidat(e) pour le poste suivant :

	Poste souhaité	Secteur souhaité	Observation
Priorité 1			
Priorité 2			
Priorité 3			

Date,

Signature :

Observations :

.....

.....